



**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÎNÉ- Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÎNÉ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour Nathalie Deschamp, décédée il y a quelques jours. La cérémonie des obsèques est prévue le lendemain à 15 h 00 à l'église de Saint-Astier. Nathalie Deschamp était très active, bien connue dans la commune, elle a été élue entre 2014 et 2017. Il demande d'avoir une pensée pour sa famille et ses proches.

Frank PONS demande à faire une minute de silence.

M. le Maire accepte.

M. le Maire souhaite saluer la courtoisie républicaine de M. Dominique BASTIER qui fait beaucoup d'efforts pour saluer le maximum de personnes lorsqu'il rentre dans la salle du conseil.

Dominique BASTIER dit que par principe il essaie d'être poli avec tout le monde mais ce soir il n'a pas pu saluer tout le monde.

M. le Maire ajoute qu'il fait des efforts et c'est bien.

M. le Maire précise que le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal sera voté le 5 juin lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Cette date est imposée ainsi que l'heure qui est fixée à 18h00 car aura lieu le vote des Grands Electeurs en vue des élections sénatoriales de septembre.

I – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 – Installation d'un conseiller municipal :

Suite à la démission de Madame Elisabeth MARTY, conseillère municipale et conformément à l'article L 270 du Code électoral, c'est Madame SIMERMAN Martine suivante sur la liste qui succède à Madame MARTY.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de cette installation.

Le conseil municipal prend acte.

1.2- Désignation d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale :

Il est proposé de nommer un nouveau membre auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Astier en remplacement de Madame Elisabeth MARTY.

Mme SIMERMAN Martine se propose.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

1.3 – Désignation d'un nouveau membre dans les commissions municipales :

Il est proposé de nommer un nouveau membre à la commission municipale FINANCES et à la commission municipale CULTURE-COMMUNICATION en remplacement de Madame Elisabeth MARTY.

Mme SIMERMAN Martine se propose

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 29

M. le Maire félicite Mme SIMERMAN.

Dominique BASTIER demande à prendre la parole : « Vous m'avez remercié ce soir pour ma gentillesse ; mais je ne suis pas content du tout. Lors du dernier conseil municipal nous étions 7, séparés. Nous avons souhaité être regroupés en tant que groupe d'opposition. Ce n'est pas le cas ce soir une fois de plus, je le regrette profondément. Sept, nous sommes tous égaux, il n'y a pas de chef d'équipe donc je dis au conseil municipal de ce soir, que devant cet état-là, nous nous retirons. »

Les élus de l'opposition quittent la salle.

II - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

M. le Maire donne la parole à Christelle DAUBRESSE pour présenter le point finances.

Christelle DAUBRESSE explique que les différents budgets qui vont être votés, ont été préparés à 95 % par l'ancienne équipe et par Mme BONNET. Ils n'ont pas fait beaucoup de bouleversements. Elle présente à l'écran une synthèse des documents qui ont été envoyés.

2.1 – Vote des taux :

Annexe N° 1 – Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- *Le taux de taxe sur le foncier bâti*
- *Le taux de taxe sur le foncier non bâti*
- *Le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)*

Pour rappel, les taux votés en 2025 sont :

- Sur les propriétés bâties de **58,99 % (cumul du taux de TFPB communal (33,01%) et du TFPB départemental 2021 (25,98%)**
- Sur les propriétés non bâties de **109 %**
- Sur la taxe d'habitation de **17,75 %**

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur 3 taux.

Christelle DAUBRESSE dit qu'il est proposé de reconduire les taux votés en 2025.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

2.2 – Règlement budgétaire et financier :

Annexe n°2 – projet de règlement budgétaire et financier (RBF)

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la nomenclature comptable est la M57.

L'article L.1612-30 du CGCT pose l'obligation, pour toutes les entités soumises au référentiel M57, d'adopter un Règlement Budgétaire Financier (RBF) avant toute délibération budgétaire. Il n'existe aucune dérogation à cette disposition.

Le RBF doit en principe être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il est recommandé qu'il précise les règles budgétaires et financières appelées à durer au cours de la mandature.

Isabelle BONNET demande de corriger le paragraphe page 4 concernant les dépenses imprévues. Elle a fait un copié-collé malheureux, mais les dépenses imprévues n'existent plus aussi tout le paragraphe correspondant doit être retiré du règlement, c'est la loi, il n'y a pas le choix.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

2.3– Compte Financier unique :

Christelle DAUBRESSE explique que ce compte retrace l'ensemble des écritures de 2025 et regroupe le compte de gestion et le compte administratif.

Il a été étudié en commission des finances du 17 février 2026 par l'ancienne équipe. Donc ils ne font que valider ce qui a déjà été travaillé et entériné mais ils doivent le voter.

Budget principal de la commune et budgets annexes (cinéma - camping) :

Note de présentation : Annexe n°3

Document budgétaire : Annexe n°4

- BUDGET PRINCIPAL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 22

Pour : 0

- BUDGET ANNEXE CAMPING

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 22

Pour : 0

- BUDGET ANNEXE CINEMA

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 22

Pour : 0

Christelle DAUBRESSE explique qu'ils s'abstiennent parce que ce n'est pas leur équipe qui a travaillé et validé ces comptes, ils ne sont pas à l'origine de ces CFU.

2.4– Affectation des résultats de l'exercice 2025 :

Christelle DAUBRESSE indique que ce sont les résultats de 2025, c'est ce qui a été fait et qui va être repris au budget 2026.

2.4.1– BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement réalisées : 6.261.476,92 €

Recettes de fonctionnement réalisées : 7.086.372,55 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent : 552.206,47€

Résultat de clôture à répartir au BP 2026 : 1.377.102,10 €

Affectation de ce résultat :

En section d'investissement (Art 1068) recettes : 820.000 €

En section de fonctionnement (Art 002) recettes : 557.102,10 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

2.4.2 – BUDGET CAMPING :

Dépenses de fonctionnement réalisées : 53.078,83 €
Recettes de fonctionnement réalisées : 52.731,66 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent : 350,07 €
Résultat de clôture à répartir au BP 2026 : 2,90 €

Affectation de ce résultat :
En section d'investissement (Art 1068) recettes : 0 €
En section de fonctionnement (Art 002) Recettes : 2,90 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

2.4.3– BUDGET CINEMA :

Dépenses de fonctionnement réalisées : 235.330,54 €
Recettes de fonctionnement réalisées : 330.847,78 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent : 25.355,49 €
Résultat de clôture à répartir au BP 2026 : 120.872,73 €

Affectation de ce résultat :
En section d'investissement (Art 1068) recettes : 99.500 €
En section de fonctionnement (Art 002) recettes : 21.372,73€

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

2.5– Présentation des Budgets primitifs 2026 :

Annexe n°5 : Note de présentation

Annexe n°6 : Budgets

Christelle DAUBRESSE explique que le budget primitif a été retravaillé vraiment à la marge. Elle a mis en évidence le virement de la section de fonctionnement qui bascule en investissement 2026. Elle propose de voter les subventions allouées aux associations, les personnes dans l'assemblée qui font partie de bureau d'associations quittent la salle.

Aussi M. le Maire, M. MANS Patrick, Mme NINEY Sylvie et M. Alain BRIEU ne participent pas au vote des subventions.

En 2026, il est alloué 110.000 € de subventions à l'ensemble des associations. Elle précise que par rapport au document transmis avec la convocation, il a été rajouté 2 subventions : 2000 € en faveur du nouveau Comité des Fêtes puisque tous les fonds du précédent ont été dispatchés vers d'autres associations. La municipalité a souhaité donner un coup de pouce au nouveau Comité des Fêtes. Et 300 € à « Saint Astier Patrimoine » la demande est arrivée tardivement mais M. le Maire a décidé de satisfaire à cette demande.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote pour les subventions :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

Isabelle BONNET explique que sur le document qui leur a été transmis, il y a une rectification qui a été déposée sur table concernant le total du BP. En effet elle a laissé le montant de 2025 au lieu de 2026 il faut corriger la somme de 4.182.000 € par 2.907.971 €. Le budget fait bien sûr apparaître ces mêmes chiffres.

Christelle DAUBRESSE poursuit :

- Budget principal 2026 :
 - o Dépenses et recettes de fonctionnement : 7 483 952 €
 - o Dépenses et recettes d'investissement : 2 907 971 €

Budget principal

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

Budget annexe camping

Christelle DAUBRESSE apporte une précision concernant le budget camping puisqu'il y a eu des questions. Il y a juste un compromis de vente mais ce dernier n'est pas vendu. C'est pour cette raison qu'ils sont amenés à voter le budget camping pour 2026

Dépenses et recettes de fonctionnement : 38 949 €

Dépenses et recettes d'investissement : 255 830 €

Soit un total de 294 779 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

Budget annexe Cinéma

Dépenses et recettes de fonctionnement : 333 670 €

Dépenses et recettes d'investissement : 257 757 €

Soit un total de 591.427 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

Christelle DAUBRESSE précise que la commission finances s'est réunie vendredi dernier en présence de M. Trolonge du groupe de l'opposition. Les questions posées lors de cette réunion ont fait l'objet d'une réponse transmise à M. Trolonge par mail lundi après-midi.

III – RESSOURCES HUMAINES

3.1 – Modification tableau des effectifs – Postes de policiers municipaux

Présentation par Marie-France DUMAS :

Compte tenu de la volonté de recruter deux agents cette année pour le service de la police municipale, il est nécessaire d'ouvrir les postes de catégorie B et C de cette filière, au 1^{er} mai 2026 afin de ne pas bloquer les candidatures à un seul grade.

Les postes correspondants sont :

- Gardien Brigadier
- Brigadier
- Brigadier-chef principal
- Chef de service de police municipale
- Chef de service de police municipale principale de 2^{ème} classe
- Chef de service de police municipale principale de 1^{ère} classe

Un agent est en poste actuellement sur le grade de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe jusqu'au 30 avril 2026. Du fait de sa mutation, ce poste sera fermé.

Le conseil municipal doit donc voter la création de deux emplois de policiers municipaux à temps complet et la suppression simultanée de l'emploi de chef de service de police municipale de 2^{ème} classe.

L'état des effectifs sera ensuite régularisé en fonction du candidat retenu.

Marie-France DUMAS indique qu'il y a déjà des candidatures. Ils vont faire passer les entretiens rapidement.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

IV - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

4.1 – Syndicat des Energies de la Dordogne (SDE 24) – Eclairage du stade Gimel II :

Présentation par Eric CHEVALIER

Dans le cadre du projet du terrain synthétique sur le stade d'entraînement du complexe sportif de Gimel, il est envisagé de moderniser l'éclairage existant par l'installation de luminaires LED. Il est donc proposé de missionner le SDE 24 pour faire une étude de ce projet, pour notamment savoir si les mats existants peuvent supporter cette modernisation.

Éric CHEVALIER explique que dans le cadre du projet de transformation du terrain Gimel 2 en synthétique, ils doivent lancer des études préalables à la faisabilité du projet. La première étude qu'ils doivent lancer en collaboration avec le SDE24 concerne les mats d'éclairage afin de savoir si ces derniers peuvent supporter l'installation de luminaires LED qui ont un poids et une forme différente des projecteurs actuels. Il est donc nécessaire de lancer une étude pour tester ces mats. Il sollicite l'accord du conseil municipal pour lancer cette première étude technique qui permettra ensuite de lancer les études de projet sur le stade.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

M. le Maire souligne que ce projet de pelouse synthétique pour le stade d'entraînement est un beau projet qui présente beaucoup d'avantages puisqu'ils économiseraient environ 25. 000 € par an. Son coût représente un peu plus de 800 000 €. De plus c'est garanti entre 15 et 20 ans. Ils vont solliciter des subventions pour aider à la réalisation de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES A LA DEMANDE DU GROUPE DE L'OPPOSITION :

- *Avez-vous plus d'information sur les projets de la construction de la nouvelle gendarmerie?*

M le Maire répond par la négative mais ils vont recevoir prochainement les gendarmes concernés en particulier le commandant du Groupement de Gendarmerie de la Dordogne. C'est un projet un peu complexe qu'il faut mener de bonne façon. Donc pour l'instant, ils n'ont pas de réponse précise.

- ⇒ *Concernant la requalification de la rue Clémenceau, pouvez-vous nous faire un point sur le rapport des différents concessionnaires à la suite de leur inspection respective des réseaux enterrés ?*

Bernard DELEPLANQUE explique que la rue Clémenceau est le prolongement de la rue qui passe devant la salle des fêtes. Elle a été rénovée en partie et il y a un projet pour la refaire sur la totalité. Les diagnostics, et les études sont lancés, mais à ce jour, ils n'ont pas les résultats.

Avez-vous rencontré le futur acheteur du camping ?

M. le Maire confirme qu'il l'a rencontré. Ce dernier a demandé de repousser d'un mois la signature de l'acte définitif. Il devait être signé avant le 30 avril, ce devrait être fait avant le 30 mai.

- *Avez-vous eu un retour de Mésolia pour la réhabilitation des logements rue Abbé Nogue et rue des Fossés*

M. le Maire explique qu'il s'agit de la résidence Toulouse Lautrec qui est au bout de la rue Foch. Ils vont recevoir Mésolia la semaine prochaine, ils ont beaucoup de choses à voir avec eux. Donc il n'a pas de réponse encore sur ce point précis.

M. le Maire demande si quelqu'un autour de la table souhaite rajouter quelque chose. Il remercie les Astériennes et les Astériens qui ont pris la peine de venir assister au conseil municipal. Ils regrettent bien sûr le départ de l'opposition. « C'est plus tranquille quand il n'y a pas d'opposition, mais ce n'est pas la bonne façon de tenir un conseil municipal ». Quand ils ont été élus, ils ont dit qu'ils allaient respecter, écouter l'opposition. Pour l'instant, ils n'ont pas réussi. Ils ont séparé l'opposition en 2 groupes de 4 et 3 pour éviter les blocs comme c'était un peu le cas. Cela n'a pas été compris. Pour l'instant il n'y a pas de responsable de l'opposition. Ils vont les réunir afin de leur expliquer cette démarche qui était une démarche positive, pour trouver une solution.

M. le Maire demande si dans le public, quelqu'un souhaite poser une question.

Un membre du public demande la parole : « Est-ce que le camping changera de destination ? »

M. le Maire explique que dans le compromis de vente, il est précisé qu'il est en zone de loisirs, cela veut dire qu'ils ont l'assurance que ça restera une zone de loisirs mais pour l'instant il n'est pas

précisé que c'est un camping. Après, c'est une zone inondable, qu'il est difficile d'exploiter autrement. Sinon, les propriétaires du camping sont très sérieux.

Bernard DELEPLANQUE précise que la zone est inondable et donc inconstructible. Il n'y aura jamais de construction en dur.

M. le Maire confirme, mais c'est vrai que ça pourrait peut-être être autre chose, mais en tout cas les futurs propriétaires leur paraissent très sérieux. Ils ont investi déjà 800.000 € dans des mobilhomes surélevés qui sont confortables avec spa. Ils vont s'attaquer aux animations, à la piscine et au restaurant. Ils ont l'intention de le valoriser. A priori ils vont être franchisé « Flower » qui sont les spécialistes des campings au niveau national. Le camping avait déjà été géré par Flower mais cela a été annulé en 2014. Ils peuvent espérer avoir un beau camping.

Marie France DUMAS souligne que les propriétaires font quand même tout pour, puisque le camping est bien rempli notamment pour cet été. A chaque fois qu'il y a des manifestations notamment pour le trail ou pour le district du foot, le camping est plein. Donc ils sont assez contents.

M. le Maire remercie l'assemblée pour leur présence et souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 19 heures dix

Le secrétaire de séance
Christelle DAUBRESSE



Le Maire
Jacques AUDOUIN



